

Communauté d'Agglomération  
PROVENCE ALPES  
AGGLOMERATION

Année 2022

Séance du 7 avril 2022

N° 34

Objet : Programme  
d'investissement 2022 de  
l'UNESCO Géoparc de Haute  
Provence  
Demande de subvention au titre  
du Contrat Départemental de  
Solidarité Territoriale

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**  
**D'AGGLOMERATION**

L'an deux mille vingt-deux et le sept du mois d'avril à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomeration, régulièrement convoqué le trente du mois de mars 2022, s'est réuni au Palais des Congrès à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

Est nommé secrétaire de séance : PEREIRA Georges

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, ARNOUX-TROMEL Corinne, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, AUZET Guy, BAILLE Denis, BARDIN Chantal, BASSET Françoise, BELMONTE Sylvie, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BONDIL Marc, BOGHOSSIAN Alex, BOYER Christian, CAZERES Benoit, CHABALIER Sandrine, CHALVET Gilles (à partir du rapport n° 6), COCHET Brigitte, COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo, DE SOUZA Benoit, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, GRANET-BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy, HONNORAT Michelle, ISOARDI Delphine, JOUVES Marc, KUHN Francis, MOULARD Damien, MULLER Emmanuel, OBELISCO Francine, PAIRE Marie Claude, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PELESTOR Michel, PEREIRA Georges, POURCEL Simone, PRIMITERRA Geneviève, PROUST Brigitte, REINAUDO Gilbert, SANCHEZ Pierre Bernard, SAVORNIN Béatrice, SEGOND Claude, SEVENIER Jean, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, UGGETTO Wendy, VILLARD René, VIVOS Patrick

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques  
BALIQUE François a donné pouvoir à BAYLE Roland  
MAGAUD Marie José a donné pouvoir à MAYENC Christelle  
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy  
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à DONNIER Luc  
ZANARTU HAYER Italo a donné pouvoir à SEGOND Yann

Etaient représentés :

BENOIT Gérard a donné pouvoir à VILLARD René  
CHABAL CALVI Nadia a donné pouvoir à VIVOS Patrick  
COMTE Jean Paul, a donné pouvoir à GRAVIERE Remy  
DEORSOLA Jean Paul a donné pouvoir à VIVOS Patrick  
FIGUIERE Marie José a donné pouvoir à PROUST Brigitte  
FLORES Sylvain a donné pouvoir à TOUSSAINT Carole  
ISOARD Christian a donné pouvoir à SAVORNIN Béatrice  
LAQUET Laura a donné pouvoir à VILLARD René  
OGGERO BAKRI Céline a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine  
PIERI Bernard a donné pouvoir à TEYSSIER Bernard  
QUENETTE Pascale a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia  
TRABUC Nicolas a donné pouvoir à PAUL Gérard

Etaient excusés :

BOURJAC Jean Marie  
CROZALS Florent  
REBOUL Chidéric  
RISSO Gilbert  
VOLLAIRE Nadine

RÉÇU EN PREFECTURE

le 11/04/2022

Archivage assuré par E-legalisystem

99\_DE-04-200067437-20220407-34\_07042022

**Monsieur Bernard TEYSSIER, rapporteur, expose ce qui suit :**

Provence Alpes Agglomération exerce la compétence « Gestion des équipements du géotourisme en lien avec la promotion touristique ».

Cette compétence est mise en œuvre à travers les actions de l'UNESCO Géoparc de Haute-Provence dont le territoire de 67 communes s'étend à la fois sur Provence Alpes Agglomération, qui en assure le portage et la gestion administrative, sur la Communauté de communes du Sisteronais-Buëch (avec laquelle une convention d'Entente Intercommunale a été signée le 26 octobre 2018) et sur les communes de Claret et Curbans.

Le développement et la mise en tourisme de l'UNESCO Géoparc de Haute Provence est un axe majeur de la stratégie touristique de Provence Alpes Agglomération établie dans le cadre de l'exercice de la compétence « Promotion du tourisme » dévolue par la loi NOTRe.

Le programme d'investissement 2022 du Géoparc porte sur l'acquisition de deux véhicules qui sont indispensables pour renouveler et renforcer son parc roulant vieillissant, ainsi que de petit matériel technique d'entretien :

- un véhicule utilitaire polyvalent de type camion plateau 3,5 t, en remplacement de deux véhicules datant de 2002 et 2004 qui ne passent plus au contrôle technique (30.000 € H.T.) ;
- un minibus hybride 9 places hybride qui fait actuellement défaut (30.000 H.T.) ;
- du matériel technique de maintenance : broyeur de végétaux, scie radiale et aspirateur de chantier (4.000 € HT.).

L'acquisition des deux véhicules contribuera au maintien et à l'amélioration de la qualité des aménagements, de l'offre et des animations proposés par le Géoparc sur l'ensemble de son territoire :

- le véhicule technique est essentiel pour assurer la maintenance des sites aménagés afin de garantir un bon niveau de qualité des aménagements dédiés à l'accueil du public ;
- le minibus 9 places hybride permettra de développer les sorties de découverte, les séjours commercialisés, les accueils de groupes, de partenaires ou de journalistes, tout en améliorant l'expérience touristique proposée et en réduisant l'empreinte carbone du Géoparc (les Géotours et les séjours commercialisés se font actuellement avec les véhicules individuels des participants, faute de prestations de transport privées adaptées au modèle économique de ces propositions de découverte conçues pour être accessible au plus grand nombre).

L'ensemble de ces investissements représente un montant total estimé à la somme de 64.000 € H.T.

Le programme d'investissement de l'UNESCO Géoparc de Haute Provence pour la période 2022-2023 est inscrit dans le Contrat Départemental de Solidarité Territoriale 2021 – 2023 pour un montant total de 150.000 € H.T. et bénéficie à ce titre d'une subvention du 36.700 € du Département des Alpes de Haute Provence.

Les nouvelles priorités d'investissement amènent à revoir une partie des postes de dépenses initialement prévus dans ce programme pluriannuel et à inscrire pour l'année

2022 les dépenses exposées plus haut qui contribueront à l'amélioration de l'offre du Géoparc.

**Il vous est demandé :**

- D'approuver le programme d'investissement 2022 de l'UNESCO Géoparc de Haute Provence pour un montant de 64.000,00 € H.T. ;
- D'approuver ainsi qu'il suit le plan de financement prévisionnel de l'opération :

Dépenses H.T.....	64.000,00 €
Recettes H.T.....	64.000,00 €
Dont :	
- Subvention Département des AHP CDST (25 %).....	16.000,00 €
- Autofinancement PAA (75%).....	48.000,00 €

- D'autoriser Madame la Présidente à engager toutes les démarches afférentes à cette décision.

**LE CONSEIL D'AGGLOMERATION**  
 Après en avoir délibéré et procédé au vote  
 Approuve les propositions présentées  
 A l'unanimité  
 Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
 Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme  
 La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



